

CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2013 **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

la catalane

DELIBERATION N° 2013-426

L'an deux mille treize, le 12 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 6 décembre 2013 s'est réuni Salle Paul ALDUY, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL,

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Marc PUJOL, M. Jean-Paul ALDUY, Mme Danièle PAGES, M. Pierre PARRAT, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean RIGUAL, Mme Aminda QUERALT, M. Maurice HALIMI, Mme Nathalie BEAUFILS, Mme Fatima DAHINE, Mme Valérie CONS, M. Gérard ROGER, Mme Michèle FABRE, M. Georges AMOUROUX, Mme Suzy SIMON-NICAISE, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, M. Marcel ZIDANI, Mme Marie-Louise VIGUE, Mme Eliane SALIES, Mme Marie-Claire MAS, M. Jaume ROURE, M. Michel CABOT, M. Jean-Joseph CALVO, M. Dominique SCHEMLA, Mme Catherine DA LAGE, M. Daniel VERGES, Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, M. Jean-Michel HENRIC, Mme Joëlle ANGLADE, M. Fouzi BOUHADI, Mme Virginie BARRE, M. Charles PONS, Mme Annabelle BRUNET, M. Romain GRAU, Mme Nicole GASPON, Mme Martine RUIZ, Mme Anne-Marie CUBRIS, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT, Mme Agnès CARAYOL-FROGER, M. Frédéric GONANO, M. Olivier AMIEL, M. Jean CODOGNES, M. Jordi VERA.

REPRESENTE(S): Jean-Michel MERIEUX, ayant donné pouvoir à Jean-Joseph CALVO, Raymond SALA, ayant donné pouvoir à Jaume ROURE, Christine MAUDET, ayant donné pouvoir à Danièle PAGES, Véronique VIAL-AURIOL, ayant donné pouvoir à Marcel ZIDANI , Jean-Marcel ROSTAND, ayant donné pouvoir à Jean-Michel HENRIC , Mohamed IAOUADAN, ayant donné pouvoir à Annabelle BRUNET, Chantal BRUZI, ayant donné pouvoir à Valérie CONS, Florence MICOLAU, ayant donné pouvoir à Daniel VERGES , Robert FOLCHER, ayant donné pouvoir à Olivier AMIEL

ABSENT(S): M. Jean-Claude KAISER, Mme Clotilde RIPOULL.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. PONS

<u>Tarifs des services publics municipaux - Année 2014</u>

M. Charles PONS expose:

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan gère de nombreux services publics en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs.

Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs 2014, qui sont proposés, sont identiques à ceux de 2013 pour la plupart, d'autres font l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs indiqués, dans le fascicule joint, seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, je vous propose :



1) D'approuver les tarifs des services publics, année 2014, indiqués dans le fascicule joint en annexe.

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

51 POUR

2 ABSTENTION(S): Mme Nicole GASPON, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission:

Accusé reçu le :

Affiché le :

M. Charles PONS, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué



AFFICHELE: 2 0 DEC. 2013

